



À propos du Congrès postal universel

Le Congrès postal universel constitue l'organe décisionnel suprême de l'Union postale universelle (UPU), l'institution spécialisée des Nations Unies pour la coopération postale mondiale. Le Congrès postal universel, aussi connu simplement sous le nom de «Congrès», se réunit tous les quatre ans pour décider d'une stratégie et d'un programme de travail pour le cycle de quatre ans qui suit ainsi que des règles internationales régissant les échanges de courrier. Le Congrès est également chargé d'élire les Directeur général et Vice-Directeur général du Bureau international, qui dirigeront le secrétariat de l'UPU au cours des quatre ans qui suivent, ainsi que les membres des deux organes responsables de la mise en œuvre et du suivi des décisions du Congrès, à savoir le Conseil d'administration (CA) et le Conseil d'exploitation postale (CEP).

Qui participe au Congrès?

Les plénipotentiaires des 192 Pays-membres de l'Union sont invités à prendre part aux discussions et au processus de prise de décisions. Ces plénipotentiaires comprennent des ministères des postes, des régulateurs postaux, des opérateurs postaux, y compris des représentants de haut niveau tels que des ministres et des directeurs généraux.

Les observateurs et observateurs ad hoc sont également invités à participer au Congrès:

- Observateurs:
 - Nations Unies, y compris ses différents programmes et fonds.
 - Unions postales restreintes.
 - Membres du Comité consultatif de l'UPU.
 - Entités autorisées à participer aux réunions de l'Union en qualité d'observateurs en vertu d'une résolution ou d'une décision du Congrès (dans le cas présent, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et la Palestine).
- Observateurs ad hoc, lorsque cela est dans l'intérêt de l'Union ou des travaux du Congrès et comme convenu par les Conseils de l'UPU (CA et CEP) et le Secrétaire général. Ils peuvent être invités à participer à des réunions spécifiques du Congrès. Peuvent en faire partie:
 - des institutions spécialisées du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales;
 - des organisations internationales;
 - des associations;
 - des entreprises;
 - des personnes qualifiées.

Où et quand se tiendra le Congrès?

Le Congrès est généralement organisé par un Pays-membre de l'UPU. Dans le cas présent, il est organisé par les Émirats arabes unis.

Le 28^e Congrès postal universel se tiendra à Doubaï (Émirats arabes unis) du 8 au 19 septembre 2025. Il se tiendra au Dubai World Trade Center, dans les salles Zaabeel Halls.

Pourquoi est-il important?

Seul forum décisionnel de l'UPU incluant l'ensemble des 192 Pays-membres, le Congrès renforce les cadres multilatéraux qui lient le réseau de l'Union et il veille à leur modernisation selon les évolutions des besoins du marché.

Ce Congrès se déroule à un moment crucial, alors que le réseau postal de l'UPU est confronté à des pertes de volumes postaux qui rendent de plus en plus difficile le respect par les opérateurs désignés de l'obligation de service universel (l'engagement des Pays-membres de l'Union à fournir des services postaux de base à toutes les franges de la population, où qu'elles se trouvent, à des prix abordables).

Ce Congrès examinera des propositions visant à positionner le réseau postal de l'UPU comme le prestataire de services de distribution de choix, en particulier pour le commerce en ligne, pour les vendeurs comme pour la clientèle. D'autres propositions viseront à renforcer le rôle du réseau en tant que prestataire de services essentiels inclusifs pour des milliards de personnes dans le monde.

Le Congrès constitue également un forum unique permettant à tous les Pays-membres d'élire la Direction générale du Bureau international de l'UPU et de décider de la composition de ses deux organes décisionnels pour les quatre années à suivre.

Quels sont les points à l'ordre du jour?

Compte tenu de ce qui précède, les Pays-membres de l'Union participant au Congrès discuteront des propositions relatives aux points ci-après:

- Stratégie et Plan d'activités de l'UPU pour le cycle 2026–2029.
- Modernisation des produits postaux, maintien de leur rémunération adéquate et amélioration de leur qualité de service conformément aux attentes de la clientèle dans le cadre du commerce électronique.
- Amélioration de la cybersécurité dans l'ensemble du réseau postal.
- Renforcement de la résilience et préparation des opérateurs postaux à la transition énergétique.
- Promotion de l'inclusivité dans l'ensemble du réseau postal.
- Renforcement de la coopération au développement pour veiller à ce que le réseau entier soit prêt à répondre aux exigences actuelles.

Élection des Directeur général et Vice-Directeur général du Bureau international

Le Directeur général supervise le secrétariat de l'UPU, le Bureau international, avec l'appui du Vice-Directeur général. Ces deux postes sont limités à deux mandats, chaque mandat correspondant à la période de travail entre deux Congrès ordinaires.

L'élection du Directeur général et celle du Vice-Directeur général ont lieu au scrutin secret, l'une après l'autre, au cours du Congrès. Des tours supplémentaires sont tenus jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité des voix; le candidat ayant obtenu le moins de voix à chaque tour est éliminé.

Les personnes élues aux postes de Directeur général et de Vice-Directeur général entreront en fonctions le 1^{er} janvier 2026, sauf décision contraire du Congrès.

À ce jour, les candidatures ci-après ont été soumises:

- **Directeur général:** Masahiko Metoki (Japon), pour un second mandat.
- **Vice-Directeur général:**
 - Marjan Osvald (Slovénie), pour un second mandat.
 - Isaac Alexis Gnamba-Yao (République de Côte d'Ivoire).

Élections des membres du Conseil d'administration

Le Congrès décidera également des membres de l'organe de supervision de l'Union, le CA, qui est chargé d'assurer la continuité des travaux entre deux Congrès.

Les Émirats arabes unis, pays hôte du Congrès, obtiennent automatiquement un siège et la présidence du CA. Le Congrès élit les 40 membres restants en veillant à l'équité de leur répartition géographique entre les cinq régions de l'UPU, avec un siège réservé aux petits États insulaires en développement du Pacifique.

Au moins la moitié des membres du CA doivent être de nouveaux membres, conformément au Règlement général de l'UPU, et chaque pays est limité à deux mandats consécutifs. Les Pays-membres sous sanctions automatiques ne peuvent pas être élus.

Les élections visant à déterminer les nouveaux membres du CA se tiendront au cours de la séance plénière du Congrès du 18 septembre 2025.

Les Pays-membres doivent soumettre leur candidature au Bureau international au plus tard le **11 septembre 2025**.

Au 2 septembre 2025, les pays ci-après avaient soumis leur candidature pour être membres du CA:

<i>Région géographique</i>	<i>Sièges alloués</i>	<i>Candidatures</i>
Groupe 1 – Hémisphère occidentale	8	Argentine (membre actuel du CA) Barbade Brésil Canada (membre actuel du CA) Chili (membre actuel du CA) Costa Rica El Salvador États-Unis d'Amérique (membre actuel du CA) Pérou (membre actuel du CA)
Groupe 2 – Europe de l'Est et Asie du Nord	5	Azerbaïdjan Biélarus (membre actuel du CA) Bulgarie Fédération de Russie (membre actuel du CA) Pologne Slovaquie Tchéquie Ukraine
Groupe 3 – Europe occidentale	6	France (membre actuel du CA) Italie Norvège Slovénie Türkiye

<i>Région géographique</i>	<i>Sièges alloués</i>	<i>Candidatures</i>
Groupe 4 – Asie du Sud et Océanie	10	Arabie saoudite (membre actuel du CA) Australie Bangladesh (membre actuel du CA) Cambodge Fidji (petit État insulaire en développement du Pacifique) Inde (membre actuel du CA) Indonésie Iran (République islamique d’) Japon Jordanie (membre actuel du CA) Oman (membre actuel du CA) République de Corée Thaïlande (membre actuel du CA)
Groupe 5 – Afrique	11	Bénin Cameroun (membre actuel du CA) Égypte (membre actuel du CA) Eswatini Ghana (membre actuel du CA) Madagascar (membre actuel du CA) Mali (membre actuel du CA) Maroc Nigéria (membre actuel du CA) Ouganda République-Unie de Tanzanie (membre actuel du CA) Sénégal Seychelles Zimbabwe

Élections des membres du Conseil d’exploitation postale

Le CEP traite entre les Congrès les questions opérationnelles, commerciales, techniques et économiques concernant le service postal.

Ses 48 sièges sont répartis entre les différentes régions de manière à assurer une répartition géographique équitable, avec un siège réservé aux petits États insulaires en développement du Pacifique. Selon les termes du Règlement général de l’Union, au moins un tiers des membres de chaque groupe géographique doivent être nouveaux, mais sans qu’il y ait de limite au nombre de mandats consécutifs qu’un membre puisse tenir. Les Pays-membres sous sanctions automatiques ne peuvent pas être élus.

Les élections visant à déterminer les nouveaux membres du CEP auront lieu au cours de la séance plénière du Congrès du 18 septembre 2025. Les Pays-membres doivent soumettre leur candidature au Bureau international au plus tard le **11 septembre 2025**.

La présidence et les vice-présidences du CEP, ainsi que les coprésidences des commissions, sont élues par les membres du CEP lors de la première réunion de cet organe, qui se tient immédiatement après le Congrès et est présidée par le Président du Congrès.

Au 2 septembre 2025, les pays ci-après avaient soumis leur candidature pour être membres du CEP:

<i>Région géographique</i>	<i>Sièges alloués</i>	<i>Candidatures</i>
Groupe 1 – Hémisphère occidental	8	Argentine (membre actuel du CEP) Barbade (membre actuel du CEP) Brésil (membre actuel du CEP) Canada (membre actuel du CEP) Chili (membre actuel du CEP) Colombie (membre actuel du CEP) Cuba États-Unis d'Amérique (membre actuel du CEP) Guatemala Paraguay Uruguay (membre actuel du CEP)
Groupe 2 – Europe de l'Est et Asie du Nord	6	Azerbaïdjan Biélarus Bulgarie (membre actuel du CEP) Fédération de Russie (membre actuel du CEP) Géorgie (membre actuel du CEP) Pologne (membre actuel du CEP) Roumanie (membre actuel du CEP) Serbie Ukraine
Groupe 3 – Europe occidentale	12	Allemagne (membre actuel du CEP) Autriche (membre actuel du CEP) Belgique (membre actuel du CEP) Danemark Espagne (membre actuel du CEP) Finlande France (membre actuel du CEP, candidate à la présidence du CEP) Italie (membre actuel du CEP) Pays-Bas (Royaume des) (membre actuel du CEP) Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (membre actuel du CEP) Suisse (membre actuel du CEP) Türkiye (membre actuel du CEP)

<i>Région géographique</i>	<i>Sièges alloués</i>	<i>Candidatures</i>
Groupe 4 – Asie du Sud et Océanie	11	Arabie saoudite (membre actuel du CEP) Australie (membre actuel du CEP) Cambodge Chine (membre actuel du CEP) Émirats arabes unis (membre actuel du CEP) Inde (membre actuel du CEP) Indonésie (membre actuel du CEP) Japon (membre actuel du CEP) Mongolie Nouvelle-Zélande Oman République de Corée (membre actuel du CEP) Samoa (petit État insulaire en développement du Pacifique) Singapour (membre actuel du CEP) Thaïlande
Groupe 5 – Afrique	11	Algérie (membre actuel du CEP) Bénin Botswana Burkina Faso (membre actuel du CEP) Cabo Verde Cameroun (membre actuel du CEP) Côte d'Ivoire Égypte (membre actuel du CEP) Kenya (membre actuel du CEP) Madagascar (membre actuel du CEP) Mali Maroc (membre actuel du CEP) Nigéria (membre actuel du CEP) Sénégal (membre actuel du CEP) Seychelles Tunisie (membre actuel du CEP) République-Unie de Tanzanie (membre actuel du CEP)